

**Préparation proposée
aux personnes en situation de pauvreté et
aux membres de l'Assemblée nationale
en vue du petit déjeuner du 23 octobre 2003
à l'occasion de
la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté
2003**



Bonjour à vous,

Les rencontres que nous avons organisées avec la présidence de l'Assemblée nationale entre des personnes en situation de pauvreté et des parlementaires à l'occasion des 17 octobre 2001 et 2002 ont eu à chaque fois une couleur particulière.

- En 2001, la rencontre a été axée sur l'écoute des situations des personnes et les parlementaires ont reçu et écouté en silence au Salon rouge les témoignages d'une douzaine de personnes en situation de pauvreté accompagnées d'une centaine de personnes.
- En 2002, alors que la commission parlementaire tenait des audiences publiques sur le projet de loi 112, le petit déjeuner tenu au restaurant le Parlementaire visait à permettre aux parlementaires d'entendre, dans la perspective de cette loi, les solutions que les seize personnes en situation de pauvreté présentes avaient à apporter aux problèmes qu'elles vivaient.

Cette année, en 2003, nous sommes dans la première année d'application de la loi 112. Comme cette loi doit conduire à des actions concrètes, nous avons choisi de vous proposer un «croisement de savoirs» autour des trois affirmations qui suivent.

Nous vous invitons à les compléter individuellement de part et d'autre dans les prochains jours et à apporter cette feuille au petit déjeuner qui aura lieu, nous le rappelons, le 23 octobre de 8 :00 à 9 :30 à l'Assemblée nationale au restaurant Le Parlementaire. Nous recueillerons et croiserons à cette occasion les réponses des unEs et des autres et chercherons avec les personnes présentes les voies qui s'en dégagent. Nous rappelons qu'il s'agit d'un événement non partisan dans l'esprit de la résolution des Nations Unies ci-jointe. Pour ceux et celles qui ne pourraient se joindre à nous le 23 octobre, nous apprécierions néanmoins recevoir vos réponses d'avance pour pouvoir les faire connaître à cette occasion.

Bien à vous,

Vivian Labrie, pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté

1. Dans mon comté, la pauvreté, c'est...

2. Je refuse la pauvreté en...

3. Pour que la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ait un impact concret pour le mieux dans la vie des personnes en situation de pauvreté dès 2003-2004, il faudrait que...

Nom :

Comté :

«Là où des hommes et des femmes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de la personne sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.»

D'après une parole de Joseph Wresinski inscrite sur la dalle du Trocadéro à Paris, où a été inaugurée en 1987 la pratique de consacrer le 17 octobre de chaque année au refus de la misère



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca